



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDRAMANITRA Haja
M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique
M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre
M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe –

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombreait **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

Votants : 44

Date d'affichage : 10 mars 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

RESSOURCES HUMAINES

27_03_2026

Ouverture d'un poste de « technicien maintenance » (103)

Claude THOMAS, président, explique que la hausse de l'activité et la réalisation de nouvelles missions du service bâtiment nécessite sa réorganisation et le recrutement de compétences.

Le président propose l'ouverture du poste suivant le tableau ci-dessous :

OUVERTURE		Date effet
Grade	Horaire	
Agent de maitrise Ou Agent de maitrise principal	35 heures	01.04.2026

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer le poste conformément au tableau ci-dessous

OUVERTURE		Date effet
Grade	Horaire	
Agent de maitrise Ou Agent de maitrise principal	35 heures	01.04.2026

- **Précise** que l'emploi sera pourvu par un agent fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux, par un agent contractuel dans le respect de la procédure de recrutement définie par les articles R. 332-1 à R. 332-19 du Code général de la fonction publique. Dans ce cadre, l'agent serait recruté par contrat pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans une limite de 6 ans. Le contrat pourra être renouvelé puis, au terme d'un délai de 6 ans, transformé en contrat à durée indéterminée, sous la réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir,
- **Autorise** le Président à conclure, le cas échéant, le contrat d'engagement,
- **Précise** que les crédits sont ouverts au BP 2026



Claude THOMAS
2026.03.10 10:09:39 +0100
Ref:10588766-15967022-1-D
Signature numérique
le Président